

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 10 août 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemare et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

11 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme
 - 8.2. Demande de dérogation mineure DM 26-001 – 330, route 139
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinnacle – Décompte progressif 03 et acceptation définitive
 - 9.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux– par circonscription électorale (PPA-ES) – Dossier no : ZKN34672
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Demande de prix 2026-21-1 - Sentier phase 1 – Tracé et plan
 - 10.2. Demande de prix 2026-15 - Logo Abercorn
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 155-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle – Décompte progressif 03 et acceptation définitive

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

RÉSOLUTION 156-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026

RÉSOLUTION 157-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

Aucun dossier.

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 158-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 7 août 2026 au montant de 106 873.60\$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose les rapports des dépenses autorisées au 30 juin 2026.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 31 juillet 2026 :

- 12 permis ou certificats
- 0 logements créés
- 0 logements supprimés

Liste des permis actifs au 6 août 2026

8.2. Demande de dérogation mineure DM 26-001 – 330, route 139

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier présentent la demande.

DM-26-001

Nature et effets :

Permettre la construction d'un kiosque à 6 m de l'emprise de la voie publique. L'article 87 du règlement de zonage numéro 234 autorise la construction d'un kiosque agricole à un minimum de 15 m de l'emprise de la voie publique.

Identification du site concerné :

Lot 5 095 466 du cadastre du Québec, matricule 7087-58-1125 situé au 330, route 139.

Le conseil tient une période de questions sur la demande.

8.2. Demande de dérogation mineure DM 26-001 – 330, route 139

RÉSOLUTION 159-08-2026

CONSIDÉRANT qu'un avis de la présente demande de dérogation mineure a été affiché au moins 15 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction d'un kiosque agricole;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas le règlement sur le zonage concernant l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre l'implantation du kiosque à 6 mètres de l'emprise de la voie publique;

CONSIDÉRANT que l'article 87 du règlement de zonage numéro 234 stipule qu'un kiosque doit être distant d'au moins 15 mètres de la ligne d'emprise de la voie publique;

CONSIDÉRANT que l'implantation à 15 mètres nuit à la visibilité du kiosque et oblige la coupe de plusieurs arbres;

CONSIDÉRANT qu'aucun voisin n'est à proximité du kiosque projeté;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les dispositions du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le kiosque sera un conteneur aménagé et recouvert d'un revêtement de bois;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de telle que présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-26-001 pour l'implantation d'un kiosque agricole à 6 mètres de l'emprise de la voie publique au bénéfice du lot 5 095 466 du cadastre du Québec situé au 330, route 139 (Matricule 7087-58-1125).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle – Décompte progressif 03 et acceptation finale

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux- par circonscription électorale (PPA-ES) – Dossier no : ZKN34672

RÉSOLUTION 160-08-2026

ATTENDU que le Village d'Abercorn a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans les trois années budgétaires au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2026;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le conseil du Village d'Abercorn approuve les dépenses d'un montant de 45 603.12 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Demande de prix 2026-21-1 - Sentier phase 1 – Tracé et plan

RÉSOLUTION 161-08-2026

ATTENDU QUE le conseil souhaite que les sentiers de promenade soient accessibles facilement aux familles et aux personnes à mobilité restreinte;

ATTENDU que les normes en aménagement de sentiers de Rando Québec considèrent qu'une surface de marche en asphalte ou en gravier 0 – ¼ est à accès universel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise CLG AGFOR reçue dans le cadre de la demande de prix 2026-21-1 pour l'identification d'un sentier accessible de 2 mètres de largeur dans le boisé du parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard, au montant maximal estimé de 1590 \$ plus taxes;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention à recevoir;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Demande de prix 2026-15 – Logo Abercorn

RÉSOLUTION 162-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de Marie Bilodeau reçue dans le cadre de la demande de prix 2026-15 pour la mise à niveau du logo institutionnel pour l'étape 1 pour un montant estimé à 700 \$ plus taxes;

D'autoriser le directeur général à demander des précisions pour les phases suivantes et à octroyer tout contrat pour un montant n'excédant pas 1500 \$ plus taxes.

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité ;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Eric Bissonnette

Ont voté contre : Liam Villemaire et Margaret Lefebvre Macey

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 163-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 36.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.